



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

2023 DJS 52 Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (460 000 euros) au Paris Université Club au titre de l'année 2023.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis de nombreuses années avec le Paris Université Club (PUC) et à l'issue de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2022), il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 460 000 euros au titre de l'année 2023.

Au titre des actions réalisées par les associations, la Ville de Paris souhaite favoriser le renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif d'une part et contre l'utilisation des Plastiques à Usage Unique (PUU) dans le cadre de son objectif de développement durable d'autre part. Ces deux domaines prioritaires figurent dans les objectifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dont le club tient compte en veillant à l'honorabilité de ses encadrants d'une part et en développant des actions de sensibilisation d'autre part comme une exposition intitulée « violences dans le sport » au mois de mai 2022 ou encore la diffusion du film « slalom » suivie d'un échange avec le réalisateur du film et des juristes sur les violences sexistes et sexuelles. Il veille en outre à renforcer son action en matière de réduction de l'utilisation des PUU en développant l'usage des ecocups, des gourdes et des partenariats avec des opérateurs de l'économie circulaire pour valoriser certains articles de sport comme les balles de tennis ou les raquettes par exemple.

Le Paris Université Club est l'un des quatre grands clubs omnisports parisiens avec le Stade Français, le Racing Club de France et l'APSAP. Son siège se situe au stade Charléty dans le 13^e arrondissement. Il comptait en 2022 plus de 7565 licenciés dont 2322 femmes qui se répartissaient au sein de 39 sections sportives.

Les disciplines sportives autour de la forme, de l'aquatique et de la danse sont les sections les plus fréquentées, puis viennent le tennis, les arts martiaux, le badminton et le volley-ball. En compétition, où 200 équipes au total sont engagées, ce sont le tennis, l'athlétisme, l'escrime, le football, le handball et la boxe française qui constituent les sections les plus engagées. Le PUC anime également une douzaine d'écoles de sport rassemblant environ 1 800 enfants de moins de 12 ans, dans diverses disciplines telles que l'escrime, le football ou le baseball par exemple. Comme la saison précédente, le PUC a participé durant la saison 2021-2022 aux championnats départementaux, régionaux et nationaux dans la plupart des disciplines qu'il propose. Le club a également poursuivi son action autour des sections escalade et surf créées en septembre 2019 ainsi que sa nouvelle formule de sport à la carte.

Les résultats de haut niveau ne sont pas en reste. Ainsi en athlétisme, James Armant Sordet remporte l'argent aux championnats de France en salle au saut en longueur 2022, Sy de Vaucher Amayelle est médaillée d'or aux pointes d'or sur le triathlon technique et Smith Jean Louis Keliyan réalise le meilleur triathlon en minime en réalisant la meilleure performance française 2022 sur le 120m.

La section baseball qui évolue en 1ère division a vu un grand nombre de ses licenciés sélectionnés en équipe de France pour les championnats du monde 15U au Mexique.

Concernant les autres sections les résultats sont également très bons comme en escrime où Marie Florence a été sacrée championne d'Europe par équipe ou encore Lino Heurlin Vasquez sacré champion de France 2022 en individuel et par équipe et qui a remporté le bronze au championnat du monde junior en individuel et par équipe.

En ultimate, l'équipe mixte s'est pour sa part imposée au championnat d'Europe master et s'est qualifiée pour les championnats du monde des clubs dans les catégories master mixte et senior mixte.

À noter également, l'activité « sport et e-sport » qui propose une activité encadrée e-sport et la pratique obligatoire d'une activité sportive « classique » non compétitive. Ce dispositif a conduit plusieurs jeunes adhérents de cette section à s'inscrire dans une section de sport de compétition. De la même manière, le PUC propose des activités culturelles diverses qui permettent de faire le lien avec des activités sportives et amènent certains jeunes au club pour les intéresser par la même occasion à la pratique sportive.

Les efforts du club en direction de la pratique féminine et du handisport se sont également poursuivis. Le PUC qui a obtenu en septembre 2018 le label « Club Sport Responsable » pour sa politique en faveur du sport féminin compte poursuivre ses actions pour dynamiser la pratique sportive dans les territoires où le public féminin en est le plus éloigné. Le PUC s'est également positionné sur le sport adapté qui touche une autre

population que celle du handisport. Ainsi, la section tennis, en partenariat avec le Foyer d'Accueil Médicalisé Simone VEIL, accueille des jeunes adultes autistes et trisomiques pour des cours chaque semaine. Ces disciplines font l'objet d'un encadrement spécifique, en loisir comme en compétition.

S'agissant de l'axe éducatif, le club poursuit son partenariat conventionnel avec le collège Camille Claudel(13^e) ainsi que le collège George Sand(13^e) situés en quartier prioritaire de la politique de la ville pour permettre aux jeunes collégiens et collégiennes de s'initier à des sports qu'ils ne pratiquent pas habituellement. Le PUC a ainsi proposé aux élèves des cours d'escrime, des cours de squash et de baseball. Par ailleurs, le PUC s'inscrit depuis septembre 2020 dans le projet des classes CHASE mis en place par la Ville de Paris et l'académie de Paris.

Sur le plan des actions de proximité initiées par l'association, il convient de rappeler que le PUC intervient dans le cadre des dispositifs mis en place par la DJS notamment dans le cadre des animations Paris Sport Vacances. Dans le 13^{ème} arrondissement, l'association propose des stages multisports gratuits à plus de 200 jeunes durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Pâques et été). Deux stages PSV athlétisme ont ainsi été animés pendant les vacances scolaires d'été et 2 stages PSV « sport-E-sport » durant les vacances de Pâques et celles de l'été 2022.

La section roller a animé des séances d'initiation gratuite au roller les deux derniers dimanches du mois de juillet 2022 et les deux derniers dimanches du mois d'août 2021 au stade Charlety dans le 13^{ème} arrondissement.

Enfin le PUC a ouvert en 2022 un nouveau lieu de vie, le « PUC social club ». Lieu innovant, à la fois lieu de vie et de rencontre, d'entraide et de découverte culturelle et sociétale, cette structure accueille des temps d'échange et de partage entre acteurs artistiques et culturels et adhérents sportifs, des expositions portant sur différentes thématiques et des actions de soutien scolaire et de sensibilisation / prévention.

Cet espace se veut également le lieu d'un engagement écoresponsable de l'association tant dans l'offre de consommation proposée que par la mise en place de nombreux ateliers éducatif tels que, « savoir réparer son vélo », une bourse d'échange des vêtements de sport ou encore une bourse aux jouets.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Paris souhaite poursuivre son soutien à l'association. Je vous propose donc de m'autoriser à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans et d'attribuer au Paris Université Club une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 000 euros au titre de l'année 2023, montant identique à celui accordé l'année précédente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DJS 52 Subvention de fonctionnement (460.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Université Club au titre de l'année 2023

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Paris Université Club;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Paris Université Club, sis, 17, avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris (16598/2023_05567).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 460 000 euros est attribuée au Paris Université Club au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.